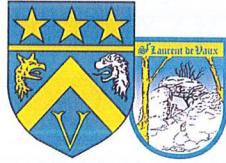


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-19 : FONCIER –  
Autorisation à Monsieur le Maire de signer une  
convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur  
la parcelle AB 140 sise Rue de la Maletière.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 10/03/2023
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 14/03/2023
Pouvoirs :	4	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 23/03/2023
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA(arrivé à la délibération n°4), Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
Aline DURAND donne pouvoir à Stéphane GILLET Roland BADOIL donne pouvoir à Brigitte REGIS MOREAU Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Daniel JULLIEN Chantal ROCHE donne pouvoir à Geneviève HECTOR		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON		

M MATHIEU Sylvère est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

### EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société ENEDIS sollicite une servitude sur la parcelle communale cadastrée AV 140, située rue de la Maletière, pour la pose d'un coffret et d'un câble basse tension rendus nécessaires à l'alimentation électrique du projet de rénovation de la commune 1/3 rue de la Maletière.

Les droits de servitude consentis à ENEDIS sont les suivants :

1/ Etablir à demeure des support(s) (équipés ou non) et ancrages pour conducteurs aériens d'électriciens à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments

Pour les supports, les dimensions approximatives au sol (fondations comprises) sont respectivement :

2/ Faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ 12 mètres

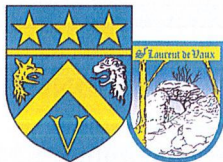
3/ Encastrer un ou plusieurs coffret(s) et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade, avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade de 12 mètres

4/ Effectuer si besoin l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent la pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé qu'ENEDIS pourra confier ces travaux au propriétaire si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la convention de servitude de passage, conclue pour la durée des ouvrages des câbles souterrains ou de tous les autres ouvrages qui pourraient leur être substitués et de l'autoriser à la signer.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 mars 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 03 20-19 : FONCIER –  
Autorisation à Monsieur le Maire de signer une  
convention de servitudes au profit d'ENEDIS sur  
la parcelle AB 140 sise Rue de la Maletière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée  
Dont le résultat est le suivant :  
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour  
Unanimité des suffrages exprimés

**APPROUVE** la convention de servitudes à signer avec ENEDIS pour l'installation d'un coffret  
et d'un câble basse tension sous la parcelle communale cadastrées AB 140 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de servitudes ci-annexée et tous les  
documents s'y rapportant.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le 24 MARS 2023

et de la publication en mairie le

Le secrétaire 24 MARS 2023  
Sylvère MATHIEU

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 03 20-19 FONCIER- Autorisation à Monsieur le

Objet de l'acte : Maire de signer une convention de servitudes au profit d'énedis sur la  
parcelle AB 140 sise Rue de la Maletière

.....  
Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 24/03/2023  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2023032019\_19

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230320-2023032019\_19-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .3

Domaines de competences par themes  
Voirie

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : delib 19.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20230320-2023032019\_19-DE-1-  
1\_1.pdf )

Annexe : conv servitudes.pdf ( 73\_CO-069-200047785-20230320-  
2023032019\_19-DE-1-1\_2.pdf )  
convention